

Calcul du prix (TVA 20 %) Inscriptions par demi-journée

- Les deux journées** soit quatre ateliers : 850 € HT soit **1020 € TTC**
- La journée complète** soit deux ateliers : 535 € HT soit **642 € TTC**
- La demi-journée** : 360 € HT soit **432 € TTC**

Dîner du jeudi 2 avec remise du trophée des RNEI 2021 à la personne élue de l'expertise de l'année.

40 € HT soit **48 € TTC**

Attention !
Nombre de places limité

OFFRE EARLYBOOKING LES 2 JOURNÉES

pour seulement 790 € HT soit **948 € TTC**
~~au lieu de 950 € HT soit 1020 € TTC~~

(valable pour les inscriptions avant le 30/09/2021 ; sur internet, utilisez le code **EB00KRNEI2021**)

Je m'inscris aux **Rencontres Nationales de l'Expertise Immobilière**. Je coche au dos de ce bulletin les ateliers choisis par demi-journée.

Je règle par chèque à l'ordre de EDILAX : 33 cours de Verdun-Récamière • CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02
ou par virement au Crédit mutuel : Iban FR7610278073060002032390160 Bic CMCIFR2A

Nom : Prénom : *(en cas de pluralité d'inscrits : dupliquer ce bulletin)*

Fonction : Métier : Organisation :

Adresse : Code postal :

Ville : Tél : Courriel :

Protection des données personnelles - Les données recueillies sur ce bulletin d'inscription sont traitées par Edilax pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique, **Rétroaction** - En vertu des dispositions du Code de la consommation, le participant (considéré comme consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début des Rencontres et ce, même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation. **Droit à l'image** - En assistant aux événements organisés par EDILAX, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case

Les conditions générales de vente sont disponibles sur www.meli.fr/cgv/ L'inscription aux Rencontres ne sera effective qu'à réception du règlement. Une facture acquittée ainsi que la convention de règlement vous seront dès lors envoyées. L'attestation de présence sera envoyée à l'issue des Rencontres nationales de l'expertise immobilière.

> Je souhaite recevoir :

- les informations relatives aux nouveautés de la librairie d'Edilax
- les informations relatives aux événements Edilax *(colloques, formations)*

Date et lieu

Cachet Signature



Renseignements et inscriptions :

formation@groupe-edilaix.com, par **téléphone** au 04 72 49 79 11 ou en **ligne** www.rnei.fr

Inscription en ligne :

Scannez ce QR CODE



Je m'inscris aux RNEI, et je choisis un atelier par demi-journée en cochant ci après :

Attention, les ateliers se suivent par demi-journée

JEUDI 2 DÉCEMBRE MATIN (8H30-12H30)		
<input type="checkbox"/> La pratique Référence 2-A	<input type="checkbox"/> Les méthodes Référence 2-B	<input type="checkbox"/> Le droit Référence 2-C
TENDANCES Les tendances du marché immobilier Les valeurs par les bases de données	FISCALITÉ IMMOBILIÈRE La fiscalité lors de la détention La fiscalité lors de la cession	EXPERTISE RURALE Valoriser un plan d'eau La valeur des biens préemptés par les SAFER

VENDREDI 3 DÉCEMBRE MATIN (8H30-12H30)		
<input type="checkbox"/> Les biens Référence 3-A	<input type="checkbox"/> Les méthodes Référence 3-B	<input type="checkbox"/> La pratique Référence 3-C
BIENS EN POUPE Le résidentiel Les résidences gérées	FONDAMENTAUX L'évolution des méthodes de la Charte Méthodes DCF et Covid	JURISPRUDENCE L'actualité de l'expertise immobilière L'actualité des troubles de voisinage

JEUDI 2 DÉCEMBRE APRÈS-MIDI (14H-18H)		
<input type="checkbox"/> Les biens Référence 2-D	<input type="checkbox"/> Le droit Référence 2-E	<input type="checkbox"/> Les méthodes Référence 2-F
BIENS À LA LOUPE Les bureaux La logistique	DROITS RÉELS L'évaluation des servitudes Les méthodologies de valorisation de l'usufruit	EXPERTISE FONCIÈRE Les stratégies du promoteur Calculs de la charge foncière

VENDREDI 3 DÉCEMBRE APRÈS-MIDI (14H-18H)		
<input type="checkbox"/> Les biens Référence 3-D	<input type="checkbox"/> Le droit Référence 3-E	<input type="checkbox"/> Les méthodes Référence 3-F
BIENS À SUIVRE L'hôtellerie Les commerces	EXPERTISE PATRIMONIALE Les liquidations patrimoniales La soule en cas de scission de copropriété ou division en volumes	EXPERTISE TECHNIQUE L'immeuble et le réchauffement climatique Les pathologies du bâtiment

